



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Preuve vaccinale exigée pour les visiteurs dans l'ensemble des installations du CISSS de l'Outaouais

Gatineau, le 15 septembre 2021 - Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais informe la population que dès vendredi le 15 octobre prochain, tous les visiteurs qui souhaitent accéder aux installations du CISSS de l'Outaouais doivent fournir une preuve vaccinale. Aucune preuve vaccinale ne sera exigée pour les usagers qui reçoivent des soins et services, avec ou sans rendez-vous, dans l'ensemble des installations du CISSS de l'Outaouais et pour les exemptions suivantes :

- Un usager qui nécessite de recevoir des services de santé et des services sociaux;
- Une personne qui accompagne un enfant de moins de 14 ans, qui accouche ou est inapte à consentir aux soins requis par son état de santé;
- Un visiteur d'un proche en fin de vie;
- Un parent / tuteur d'un enfant hébergé en centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation et une personne ayant un droit de visite ordonné par une décision rendue par la Cour du Québec;
- Une personne qui en accompagne une autre qui, en raison de son état de santé ou à des fins de sécurité, requiert une assistance qui ne peut lui être fournie par le milieu;
- Un agent de la paix et pompier qui, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent se rendre dans un milieu visé.

Les visiteurs peuvent fournir une preuve vaccinale en version imprimée, électronique ou via l'application VaxiCode.



Pour plus de renseignements :

Service des relations médias

Centre intégré de Santé et de Services Sociaux de l'Outaouais

07.relations_medias@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 819 966-6583